



*Restons solidaires, Restons motivés
N'oublions pas les personnes qui comptent sur nous*

- Après la réunification de la famille de « B », deux enfants sur trois ont commencé leur scolarité, à l'école maternelle pour le plus jeune, au collège pour la fille de 12 ans. Seul l'aîné - 16 ans - n'a pas reçu d'affectation de la part des services de l' Education nationale. On en ignore les raisons.
- La femme de « B » a retiré son récépissé qui sera suivi rapidement d'une carte de séjour de 10 ans, contre un droit de timbre de 269 euros. L'affiliation à la Sécurité sociale et à la CAF est en passe d'être effective. Pour les vacances, des propositions de sortie pour les enfants et leur mère seraient les bienvenues.
- Une famille, que nous accompagnons et aidons, va passer un été difficile : problèmes de dossiers administratifs, plus de cantine pour les trois enfants (cantine scolaire gratuite pendant l'année scolaire), pas de détente possible... VSSA va accentuer son aide financière en sa faveur au moins pour assurer un minimum décent de nourriture.
- Vos aides régulières et mensualisées nous permettent de suivre une dizaine de personnes sans ressources ou en situation de grande précarité et l'aide pour le financement de trois loyers... Nous avons récemment sollicités des sociétés ou entreprises diverses pour obtenir leurs soutiens financiers ou matériels. Espérons que certaines d'entre elles pourront répondre positivement.

Notez les concerts de l'été au profit de VSSA

- **le 3 juillet à 20h00 à l'église d'Eybens** : avec le petit chœur de musique de Gières, et l'atelier flutes de la MJC Mutualité
- **le 2 août à 20h30 à l'église d'Eybens** avec le groupe « Cyrillique » de passage dans la région : ensemble de solistes de St Petersburg (chants populaires, sacrés et mélodies à capella..



Une suggestion pour l'été.

Vous savez (ou vous ne savez peut être pas !) qu'une partie de nos ressources provient de la vente de confitures, gâteaux plusieurs fois dans l'année.

Si vous ramassez cet été des fruits sauvages (mûres par exemple) ou si vous avez la possibilité de récolter des fruits (pommes, prunes etc)... faites des confitures !

VSSA pourra les vendre à l'automne.

Loi RGDP: Si vous ne souhaitez plus recevoir notre infolettre merci de nous le signaler par courriel